

# FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## CHRU DE TOULOUSE :

### NOTRE CAMARADE AHMED DOIT ÊTRE RÉINTÉGRÉ DANS SON SERVICE

Depuis toujours, les militant-e-s CGT ne cèdent pas aux pressions des directions qui tentent de museler les opposants aux projets de restructuration hospitalière quel que soit l'endroit.

Depuis plusieurs mois, les tensions augmentent entre certaines directions d'établissements de santé publique et privée avec les syndicats CGT (et leurs représentant-e-s CGT). Les causes de la dégradation du dialogue social sont multiples et souvent communes : les réductions budgétaires, une volonté de « management » autoritaire... L'ensemble de ces changements et mesures se heurtent à de nombreuses luttes dans les établissements.

Dans un contexte où les salaires n'évoluent plus, où les Conditions de Travaux ne cessent de s'aggraver, avec un service public de plus en plus en difficulté pour remplir ses missions, les syndicalistes, plus particulièrement ceux de la CGT, sont en première ligne pour organiser les luttes et proposer des alternatives afin de pouvoir soigner dignement partout sur le territoire !

Au CHRU de Toulouse, AMHED, représentant CGT et élu CGT au CTE, CAPL et CHSCT, a été sanctionné en tant que militant. Il s'est opposé à une restructuration dans son service. Résultat : un changement de service a été décidé unilatéralement par la direction. Ce changement de service représente une sanction masquée. Notre organisation exige la réintégration de notre camarade. La CGT conteste la décision devant le Tribunal Administratif de Toulouse qui examinera le recours le 12 mai 2015.

Ahmed n'étant pas un cas isolé, la CGT Santé Action Sociale et tous ses militant-e-s sont solidaires de cette action pour défendre notre camarade ! Tous ensemble, nous serons plus forts pour arrêter la spirale libérale qui s'abat sur nos hôpitaux !

Il faut que les pratiques de calomnie, changement de service imposé, autoritarisme dans la gestion des dossiers administratifs des agents ; cessent au CHRU de Toulouse.

La Constitution donne le droit aux salarié-e-s de se syndiquer et de se défendre. Ces droits à l'hôpital, comme ailleurs, doivent être défendus et appliqués !

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

23

Montreuil, le 12 mai 2015.

Tél : 01.55.82.87.49  
Fax : 01.55.82.87.74  
E-Mail :  
sg@sante.cgt.fr